

Montréal, le 31 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente est une réponse à la pétition présentée à l'Assemblée nationale le 8 juin 2017 par la députée de Montarville. Les signataires demandent la hausse des cibles d'admission des personnes réfugiées, l'annulation de la suspension temporaire de la réception des nouvelles demandes d'engagement, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources nécessaires au traitement de ces demandes.

À titre de ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, je suis très sensible aux préoccupations des signataires de la pétition. Il importe alors d'entrée de jeu de rappeler que le Québec s'est largement exprimé en faveur de l'immigration humanitaire dans sa planification de l'immigration pour la période 2017-2019 et a réitéré sa volonté, en conformité avec l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, d'accueillir chaque année une proportion de personnes réfugiées correspondant à son poids démographique dans l'ensemble canadien.

Déjà, soucieux de répondre à la grave crise humanitaire en Syrie, le gouvernement du Québec a permis l'arrivée, en 2015 et 2016, de près de 7 600 personnes réfugiées originaires de ce pays.

La suspension temporaire de la réception des nouvelles demandes d'engagement, entrée en vigueur le 27 janvier 2017, était nécessaire, car le Programme de parrainage collectif a connu un succès au-delà des attentes ces deux dernières années. De nombreuses Québécoises et de nombreux Québécois, sensibilisés à la situation des personnes réfugiées à travers le monde, mais en particulier au Moyen-Orient, se sont mobilisés et ont fait preuve d'une générosité hors du commun. À la fin d'octobre 2017, près de 14 000 personnes réfugiées parrainées avaient toujours une demande en traitement et étaient en attente d'être admises au Québec.

Par ailleurs, soulignons que le Ministère a aussi entamé des travaux de refonte de son Programme de parrainage collectif afin de mieux répondre aux besoins des personnes réfugiées admises dans la province. Ces actions permettront au Québec de maintenir de façon durable son engagement humanitaire.

En terminant, je souhaite rappeler que des moyens autres que le parrainage collectif existent afin d'intervenir en faveur des personnes réfugiées. Les Québécoises et Québécois peuvent entre autres appuyer des organismes communautaires partenaires du Ministère. Compte tenu des arrivées importantes prévues au cours des deux prochaines années, ces organismes seront reconnaissants pour toute aide bénévole de la part de la population. Les organismes de coopération internationale qui œuvrent à l'étranger ont également besoin de soutien.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier encore une fois les signataires de la pétition pour leur engagement et leur générosité.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



David Heurtel